

Nord Sud Diagnostics

BUREAU D'EXPERTISES IMMOBILIERES
GAILLOT JEAN MARC (DIPLOME SUPERIEUR DU NOTARIAT)
MORTINI THOMAS (EXPERT CERTIFIE)
3 RUE GENERAL FIORELLA BP 90 109
20 177 AJACCIO

NOTE DE SYNTHESE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° CONSORTS CARSILLO -2025-12360

Document ne pouvant en aucun cas être annexé à un acte authentique

INFORMATIONS GENERALES

Type de bien : **Maison individuelle**

Nombre de pièces : **4**

Adresse : **Hameau de Trova, Chemin des Moulins
20167 ALATA**

Propriétaire : **CONSORTS**

Réf. Cadastre : **C - 1444**

Bâti : **Oui** Mitoyenneté : **Non**

Date de construction : **Environ 1977**

MESURAGE

Total Surface Habitable : 117,250 m²

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Le présent examen fait état d'absence de Terme le jour de la visite.

CONSTAT AMIANTE

Dans le cadre de la mission objet du présent pré-rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Consommations énergétiques

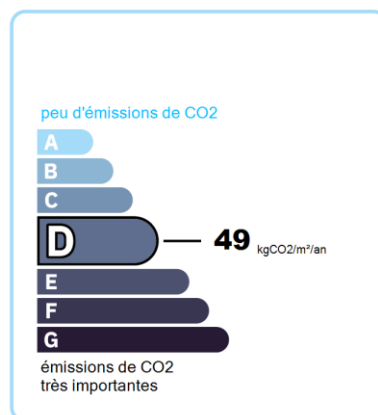
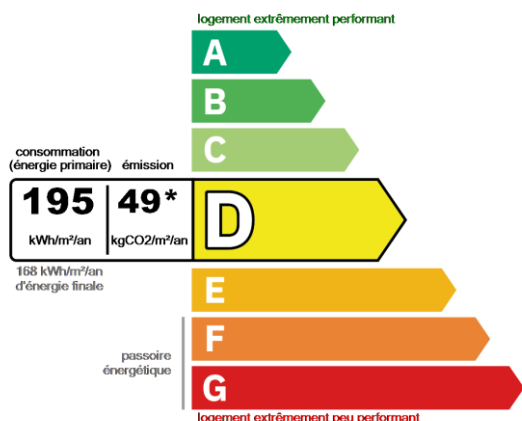
(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Consommation conventionnelle : 195 kWh_{ep}/m².an

Emissions de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 49 kg_{eq}CO₂/m².an



Note de Synthèse

DIAGNOSTIC ELECTRICITE

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

DIAGNOSTIC GAZ

L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service
L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais
L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

L'Etat des Risques en date du 16/07/2025 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2011236-0003 en date du 24/08/2011 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

Le risque Radon (niveau : significatif)

L'Obligation Légale de Débroussaillage, conformément à l'arrêté en date du 6 février 2024 classant les bois et forêts exposés au risque d'incendie au titre des articles L. 132-1 et L. 133-1 du code forestier (AGRT2401596A), ainsi qu'aux données issues de la plateforme Géorisques